

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020
--

Sur convocation du 25 juin 2020, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire le 29 juin 2020, sous la présidence de Monsieur TRAVERSE Frédéric, Maire qui ouvre la séance à 18 heures 30.

Etaients présents : Monsieur TRAVERSE Frédéric, Monsieur GAUTHIER Eric, Monsieur MATHIEU Serge, Monsieur CHAZARAIN Daniel, Monsieur DELIBIE Jean-Claude, Madame ESCALIER Valérie, Monsieur GALODÉ Philippe, Madame FIZELIER Garance, Madame PLAZA Sandrine. Madame LEVERRIER Laura, Madame ABERER Anne, Monsieur DELASSUS Olivier, Monsieur LASSERRE Arnaud, Monsieur GORLIER Philippe.

Excusée : Madame JALÈS Brigitte, procuration à M. TRAVERSE Frédéric.

Secrétaire de séance : Madame LEVERRIER Laura

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'inscrire 2 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Décision modificative n° 1 au budget communal
 - Demande subvention dossier église à la Direction Régionale des Affaires Culturelles
- Approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est approuvé.

1 – COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION AU MAIRE (Article L. 2122 – 22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire, conformément à la délibération N° 2020/06/55 du 2 juin 2020, transmise au contrôle de légalité le 05/06/2020.

Désignation	Montant
Poste relevage halte nautique	1 590.00 €
Installation pompe immergée halte nautique	415.00 €
Forfait nettoyage 5 postes relevage	2 000.00 €
TOTAL pour le budget assainissement	4 005.00 €
Réparation fond noue lauze église	8 316.00 €
Réparation tracteur option débit huile	1 362.22 €
Bornage carrefour La Cabane Cureboursil	918.00 €
8 Tables salle Bastier	733.53 €
Borne City et potelet Vitrac-Port	851.00 €

TOTAL pour le budget communal	12 180.75 €
Le Conseil Municipal prend acte. Remise en état coulissant alu centre de radiologie	820.00 €
Porte automatique entrée maison médicale A	6 540.00 €
TOTAL pour le budget Maison Médicale	7 360.00 €

Le conseil municipal prend acte.

2 – AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT DES SERVICES PUBLICS (Mairie, Maison Médicale, bibliothèque et logements conventionnés)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les difficultés de stationnement sur la place Marc Tréfeil pour accéder à la Maison Médicale, à la mairie, à la bibliothèque ainsi que le projet d'aménagement de logements conventionnés dans le bâtiment ancien près de la mairie.

De plus, la construction de la maison médicale C, complète à ce jour nécessite des emplacements de stationnement supplémentaires, tant pour les professionnels de santé que pour les usagers non seulement des bâtiments de la maison médicale mais aussi de la mairie, et de la bibliothèque.

Considérant que l'accès à ces services publics nécessite l'aménagement d'une aire de stationnement des services publics (mairie, maison médicale, bibliothèque et logements conventionnés), Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier dont le montant estimé des travaux s'élève à la somme de **HT 69 371 €**.

Cet investissement nécessite l'inscription de crédits au budget principal 2020 dont l'intitulé de l'opération pourrait être le suivant : « Aménagement d'une aire de stationnement des services publics » avec les virements de crédits suivants :

Diminution de l'opération 29 « bâtiments communaux » : 40 000 €

Nouveaux crédits : 29 371 €

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'il est possible de solliciter des aides à la fois de l'Etat au titre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux et du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de se prononcer sur ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le dossier d'aménagement d'une aire de stationnement des services publics Place Marc Tréfeil (mairie, maison médicale, bibliothèque et logements conventionnés) tel que présenté par Monsieur le Maire,

MANDATE Monsieur le Maire pour solliciter les subventions de l'Etat et du Département aux taux maximums.

APPROUVE le plan de financement.

DECIDE de l'inscription des crédits au budget principal 2020, opération Aménagement d'une aire de stationnement des services publics (Mairie, Maison Médicale, bibliothèque, logements conventionnés).

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer l'opération.

3 – DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT DES SERVICES PUBLICS (Mairie, maison médicale, bibliothèque, logements conventionnés)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le montant des travaux d'aménagement d'une aire de stationnement des services publics (mairie, maison médicale, bibliothèque et logements conventionnés) estimé à la somme de HT 69 371 €.

Cet investissement indispensable à l'accès aux services publics de la place Marc Tréfeil peut bénéficier d'aides :

Etat : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : 20 à 40%

Département : 25 %

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, MANDATE Monsieur le Maire pour solliciter les aides aux taux maximums :

- de l'Etat (DETR) 40%
- du Département 25%

4 – DEMANDE VERSEMENT DE LA REPARTITION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2020

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'assurer la sécurité sur les voies communales de plus en plus fréquentées, notamment au lieu-dit « Caudon » et sur la voie communale n° 205, dite « route du Bourg ».

L'installation d'un radar pédagogique et de 2 coussins Berlinois permettrait d'améliorer la situation.

Le montant des devis s'élève à la somme de :

1 Radar pédagogique : 2 292.00 € HT

3 Coussins Berlinois : 3 031.20 € HT

Soit au total la somme de **5 323.20 € HT**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à passer commande du matériel, à savoir : 1 radar pédagogique et 3 coussins Berlinois pour un montant total de 5 323,20 € HT, MANDATE Monsieur le Maire pour solliciter l'aide du Département au titre du versement de la répartition du produit des amendes de police 2020.

5 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – VIREMENT DE CREDITS AU BUDGET COMMUNAL 2020

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de procéder à un virement de crédits à la section d'investissement du budget communal de la manière suivante :

Diminution de crédits à l'opération N° 13 – VOIRIE pour un montant de 2 500 €.

Augmentation de crédits à l'opération N° 14 – MATERIEL pour un montant de 2 500 €.

Il s'agit de provisionner la réparation du rotor de faucheuse non prévu au budget.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n° 1 au budget communal.

6 – DEMANDE AIDE DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur DELASSUS Olivier au sujet des travaux à réaliser d'urgence sur la toiture de l'église Saint-Martin de Vitrac, inscrite au titre des monuments historiques de 1925.

Monsieur DELASSUS Olivier explique aux membres du Conseil Municipal qu'une fuite d'eau au niveau d'une noue de la toiture en lauzes a provoqué des dégâts à l'intérieur de l'église ainsi que sur

le mur extérieur. Ces derniers dégâts sont garantis par le contrat d'assurance mais pas la réparation de la toiture en lauze et il convient de procéder de toute urgence à la réparation de cette toiture afin de faire cesser le désordre.

Le devis présenté par l'entreprise Chapoulie, spécialisée dans la lauze, s'élève à la somme de 6 930 € HT, soit 8 316 € TTC.

Cette dépense n'étant pas garantie par le contrat d'assurance, il conviendrait de solliciter l'aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces travaux. Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur Delassus, à l'unanimité,

APPROUVE le devis de réparation de la toiture présenté par l'entreprise Chapoulie dont le montant s'élève à la somme de 6 930 € HT, soit 8 316 € TTC.

MANDATE Monsieur Le Maire pour solliciter l'aide de la DRAC au taux maximum.

MANDATE Monsieur Le Maire pour obtenir une autorisation de commencer les travaux avant la décision attributive.

La séance est levée à 20 heures 40 minutes.

AFFICHE LE 3 JUILLET 2020
Par Nous, Frédéric TRAVERSE, Maire